

Dossier 6 : l'équilibre dans un lâcher... un fait réel ou non ?



Après l'analyse des lâchers de petit demi-fond regroupant le Tournaisis et l'Aile gauche athoise, il est de bon temps de s'attarder sur ceux de l'« Aile droite athoise - Avenir-Secteur 1 Brabant wallon ».

Comme cela fut rappelé et développé dans le précédent dossier, c'est l'implosion, au sortir de 2019, du lâcher athois en petit demi-fond qui jeta, sur les fonts baptismaux en Hainaut occidental, un nouveau mode de lâcher reconduit la saison suivante. Et qui devait être inexorablement abordé par l'ordre du jour de l'assemblée générale provinciale du 11 décembre prochain si les mesures d'application Covid-19 ou Covid-21 le permettaient. L'emploi de l'imparfait est désormais on ne peut plus correct car, ce 22 novembre, la décision de la supprimer, prise en amont, était officiellement annoncée aux présidents de sociétés par voie informatique. Ne soyons pas dupes ! Cette décision arrange bigrement le comité de l'EPR Hainaut-Brabant wallon car la nervosité est loin d'être contenue en certaines régions.



Question intéressante : comment vont se comporter dans les prochains jours les autres EP et EPR pour la tenue de leur AG ? Récemment, la Flandre orientale a déjà tenu son AG.

Enigme. L'AG peut-elle, comme au national, se tenir en mode non présentiel ? Apparemment



oui. Et ce, sans recours à la visioconférence.

La manière écrite a été de nouveau privilégiée comme en 2020. Ainsi, pour la seconde année de suite, les problèmes sportifs rencontrés ne seront pas l'objet d'un débat contradictoire entre les mandataires de l'EPR et les présidents de sociétés représentant la base ailée. Une nouvelle fois, les décisions seront donc prises dans l'intimité du comité EPR, une manière permettant d'occulter d'éventuelles

responsabilités individuelles. Ne soyons pas dupes de nouveau ! Ces problèmes sportifs reviendront. Et ce, avec certitude lors de la prochaine AG en mode présentiel. Attendre est bel et bien le terme le plus utilisé par le milieu colombophile.



Rappel des faits. L'ouest et l'est du Pays Vert ne sont plus parvenus, en fin 2019 comme dit plus haut, à reconduire leur précédente union « transparisienne » suite à la détermination de la partie droite de ladite région soucieuse de recouvrer une liberté souhaitée et recherchée par ses amateurs. Face au blocage sportif ainsi créé et confronté aux tractations menées lors de l'AG provinciale, l'est athois accepta néanmoins, en dernier recours, de partager ses futurs lâchers au-delà de Paris avec ceux de la région montoise qui entretemps avait, de son côté, accepté en ses rangs la société brabançonne de Bierghes dans un premier temps et, dans un second, le Secteur 1 en Brabant wallon dans son intégralité.

Couvertures divergentes. En Hainaut occidental, les deux lâchers de petit demi-fond, tant en 2020 qu'en 2021, ont couvert des régions différentes.

Celui réservé au « *Tournaisis-Aile gauche athoise* », de par le cumul des zones de participation arrêtées par les ententes qui le fréquentent, s'étendait en grande partie en province du Hainaut et, de manière plus feutrée, dans les deux Flandres (occidentale et orientale).

Pendant ce temps, son homologue, celui de l'« *Aile droite athoise-Avenir-Secteur 1 Brabant wallon* », implanté sur l'est, couvrait quatre provinces. En tout premier lieu, le Hainaut dans une grande partie avec son lot de différences sur les ailes par rapport à son opposé. Une des deux Flandres (l'orientale) ensuite et, *in fine*, les deux Brabant, le flamand comme le wallon, Et ce, de par les incursions réglementées réalisées dans ces trois dernières provinces citées.

Conséquences. Une première conclusion à tirer de la comparaison des rayons entérinés par ces lâchers de petit demi-fond en Hainaut occidental réside dans le remplacement de la Flandre occidentale, reprise dans le lâcher sur l'ouest, par les deux Brabant dans son alter-ego privilégiant cette fois l'est. Une seconde par contre témoigne de la création d'un agglomérat de localités admises, communes aux deux lâchers, toutes situées en position relativement centrale par rapport au cumul virtuel des zones de participation des deux lâchers. La concurrence possède encore de beaux jours...

Lâcher Aile droite athoise - Avenir – Secteur 1 Brabant wallon

Deux ententes l'ont constitué en 2021.

Composition. De gauche à droite géographiquement parlant, l'« *Entente de la Dendre et Sud* » est le premier acteur du lâcher. Cette dernière regroupait sur le front « transparisien » les trois sociétés d'Ath, de Blaton et de Lessines. Elle n'était rien d'autre que l'émanation de retouches apportées à l'entente de vitesse « *Hunelle Dendre* » suite aux retraits conjugués de Chièvres et de Thulin lorsque le cap de Paris est franchi. Le second acteur résultait de l'« *association* », portant sur quatre provinces, de deux ententes. A savoir « *L'Avenir* » montois et le « *Secteur 1 Brabant wallon* » de vitesse. Ce dernier, composé des sociétés de Lasne et de Nivelles, avait la particularité de disposer des « *longs points* ». L'« *Avenir* » par contre s'identifiait, sous un autre libellé, à l'« *Association Le Renouveau-Bierghes* » de vitesse regroupant les sociétés de Bierghes, Blaugies, Braine-le-Comte, Ghlin, Herchies, Masnuy, Silly et Soignies.

Force des choses. Pour pouvoir comparer les tendances 2020 et 2021 de ce lâcher, les mêmes critères dans les analyses réalisées à leur sujet doivent être traités. Aussi, la participation, le



pourcentage de réussite dans les « tops 20 », le pourcentage de réussite générale, la recherche des pointeurs ont constitué le fil rouge de la démarche comparative de ce présent dossier.

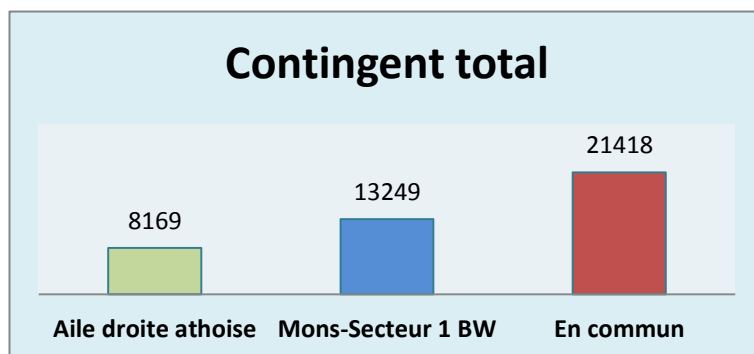
1. La participation.

Créer des ententes les plus étendues possibles répond, entre autres, au souci d'organiser des concours assurant, outre une concurrence soutenue mais cependant contrôlée, des contingents autorisant un nombre de prix élevés. Cette aspiration, logique et légitime, n'est pas nécessairement bénéfique. Elle l'est lorsque les intérêts d'un maximum d'amateurs y sont rencontrés. Et non des intérêts privés qui ne peuvent que miner bien souvent l'ambiance et la compétition proprement dite.

Quel(s) impact(s) aurai(en)t apporté la création d'un résultat commun à l'Aile droite athisoise et la région de Mons associée au Secteur 1 du Brabant wallon ? Qui aurait eu le plus à gagner ? Ces questions titillent le subconscient de maints amateurs.

Ce premier tableau apporte des réponses. Précisons de nouveau que, comme dans le précédent dossier de petit demi-fond, les juniors ne sont pas repris dans le quorum calculé des participants puisqu'ils étaient obligés de jouer en tout premier lieu dans les vieux et juniors réunis.

Date	Etape	Aile droite athisoise			Mons-Secteur 1 BW			En commun		
		VY	P	Total	VY	P	Total	VY	P	Total
02/05	Toury	280		280	547		547	827		827
08/05	Toury	1.087		1.087	1.806		1.806	2.893		2.893
15/05	Orléans	658		658	1.561		1.561	2.219		2.219
23/05	Toury	743		743	1.647		1.647	2.390		2.390
29/05	Toury	751		751	1.376		1.376	2.127		2.127
06/06	Orléans	708		708	1.089		1.089	1.797		1.797
12/06	Toury	616		616	1.099		1.099	1.715		1.715
19/06	Toury	549		549	909		909	1.458		1.458
03/07	Toury	441	11	452	494	19	513	935	30	965
11/07	Toury	329	53	382	362	15	377	691	68	759
18/07	Orléans	319	34	353	396	99	495	715	133	848
23/07	Toury	192	49	241	120	32	152	312	81	393
07/08	Sermaises	177	360	537	132	505	637	309	865	1.174
14/08	Sermaises	93	323	416	164	362	526	257	685	942
21/08	Sermaises	66	228	294	102	207	309	168	435	603
28/08	Sermaises	37	65	102	55	151	206	92	216	308
TOTAL		7.046	1.123	8.169	11.859	1.390	13.249	18.905	2.513	21.418



Ce second tableau est tout aussi indispensable pour affiner l'analyse de la saison 2021 en permettant de la comparer à celle de 2020, année d'instauration du nouveau mode de lâcher en Hainaut occidental.

Année	Concours	Aile droite aithoise			Mons-Secteur 1 BW			En commun		
		VY	P	Total	VY	P	Total	VY	P	Total
2020	10 VY 5 P = 15	4.705	954	5.659	9.772	1.876	11.648	14.477	2.830	17.307
2021	16 VY 7 P = 22	7.046	1.123	8.169	11.859	1.390	13.249	18.905	2.513	21.418

Avec le recul indispensable, les comparaisons effectuées permettent de dire :

- ✓ Tant en 2021 qu'en 2020, « *Mons-Secteur 1 BW* » a été le pourvoyeur en pigeons le plus important de ce lâcher. Et ce dans chaque catégorie.
- ✓ L'« *Aile droite aithoise* » est parvenue à une seule reprise en 2021 à dépasser le cap des 1.000 engagés. Ce fut en mai, lors de la deuxième journée. En 2020, cela ne s'était jamais produit.
- ✓ A six reprises dans la catégorie VY et de ce fait dans la colonne « *en commun* », « *Mons-Secteur 1 BW* » a dépassé en 2021 le cap des 1.000 engagés. En 2020, cela s'était par contre produit à huit reprises sans pour autant atteindre le cap des 2000. Ces performances s'étaient réalisées lors des quatre premières journées réservées exclusivement aux VY et des quatre suivantes auxquelles les P étaient autorisés.
- ✓ Dans chacune des deux ententes, la campagne 2021 des P n'a réellement débuté qu'en septembre sur Sermaises en dépassant allègrement le cap des 100 engagés, Les quatre concours retenus durant ce mois, prélude de l'arrivée de l'automne, ont néanmoins connu des participations en régression linéaire constante.
- ✓ Dans chacune des deux ententes encore, au décompte final, le contingent des jeunes réuni lors des huit journées 2021 est inférieur à celui de 2020 qui ne proposait que cinq dates.
- ✓ 21.418 pigeons ont été au total recensés en 2021 au terme des 16 journées disputées à savoir 13.249 (61,86 %) par « *Mons-Secteur 1 BW* » et 8.169 (38,14 %) par l'« *Aile droite aithoise* ». L'écart entre les pourcentages 2021 (23,72 %) s'est amoindri par rapport à celui de 2020 (34,6 %) où les deux ententes avaient respectivement engagé 67,30 % et 32,70 %.
- ✓ 18.905 VY ont été recensés en 2021 au terme des 16 journées à savoir 11.859 (62,73 %) par « *Mons-Secteur 1 BW* » et 7.046 (37,27 %) par l'« *Aile droite aithoise* ». L'écart entre les pourcentages 2021 (25,76 %) s'est également amoindri dans une proportion un peu plus marquée par rapport à celui de 2020 (35 %) où les deux ententes avaient respectivement engagé 67,50 % et 32,50 %.
- ✓ 2.513 P ont été recensés en 2021 au terme des 8 journées à savoir 1.390 (55,31 %) par « *Mons-Secteur 1 BW* » et 1.123 (44,69 %) par l'« *Aile droite aithoise* ». L'écart entre les pourcentages 2021 (10,62 %) s'est nettement amoindri par rapport à celui de 2020 (32,58 %) où les deux ententes avaient, respectivement engagé 66,29 % et 33,71 %.



- ✓ En comparant, en fonction d'une même échelle numérique de concours, la saison 2021 a recensé moins de pigeons (estimation de près de 3.000) que celle de 2020.
- ✓ 8.731 juniors ont été doublés en 2021 dans leur catégorie d'âge, 5.099 par « Mons-Secteur 1 BW », 3.632 par l'« Aile droite athoise ».

2. Les niveaux de réussite

Qui tirerait profit d'une organisation commune du lâcher ? A cette question épineuse, les réponses apportées pourraient susciter ou non un pas supplémentaire dans la rationalisation.

- *La recherche de la répartition des prix de tête (« top 20 ») permet d'apporter un élément de réponse illustrée par les deux tableaux ci-dessous.*
- ✓ *Dans les vieux et juniors réunis en tout premier lieu*

Vieux et juniors réunis : pourcentages de prix enlevés dans les tops 20.			
Date	Etape	Aile droite athoise	Mons-Secteur 1
02/05	Toury	40	60
08/05	Toury	65	35
15/05	Orléans	5	95
23/05	Toury	15	85
29/05	Toury	50	50
06/06	Orléans	45	55
12/06	Toury	15	85
19/06	Toury	50	50
03/07	Toury	95	5
11/07	Toury	20	80
18/07	Orléans	65	35
23/07	Toury	85	15
07/08	Sermaises	100	0
14/08	Sermaises	25	75
21/08	Sermaises	40	60
28/08	Sermaises	40	60
MOYENNE		47,19	52,81

Remarque

L'écart entre les moyennes 2021 (5,62 %) a littéralement fondu par rapport à celui de 2020 (56 %) où l'« Aile droite athoise » et « Mons-Secteur 1 BW » avaient respectivement forgés des moyennes de 22 % et de 78 %.



✓ Dans les jeunes ensuite

Jeunes : pourcentages de prix enlevés dans les tops 20.			
Date	Etape	Aile droite athoise	Mons-Secteur 1 BW
03/07	Toury	5	35
11/07	Toury	45	25
18/07	Orléans	35	65
23/07	Toury	60	40
07/08	Sermaises	100	0
14/08	Sermaises	25	75
21/08	Sermaises	90	10
28/08	Sermaises	80	20
MOYENNE		55	33,75



Remarque

En 2021, l'ordre des moyennes s'est inversé : l'« Aile droite athoise » a réalisé une performance (55 %) supérieure à celle de « Mons-Secteur 1 BW » (33,75 %). Ce fut l'inverse en 2020. « Mons-Secteur 1 BW » avait cette fois tenu la moyenne de 55 %, son partenaire athois celle de 45 %. (N.B. : le total des pourcentages 2021 n'atteint pas 100 car les 3 et 11 juillet, il ne fut pas possible d'établir un « top 20 » complet.).

- La recherche ensuite de la répartition générale des prix, déterminée en fonction de la clôture par trois la plus rapide, permet d'apporter un autre élément de réponse illustré par les deux tableaux ci-dessous.



✓ Dans les vieux et juniors réunis en tout premier lieu

Vieux et juniors réunis : pourcentages de prix enlevés à la vitesse de la plus rapide clôture			
Date	Etape	Aile droite aithoise	Mons-Secteur 1
02/05	Toury	67,02	100
08/05	Toury	100	92,36
15/05	Orléans	81,82	100
23/05	Toury	88,71	100
29/05	Toury	100	81,70
06/06	Orléans	100	95,04
12/06	Toury	100	98,09
19/06	Toury	100	97,03
03/07	Toury	100	51,52
11/07	Toury	97,27	100
18/07	Orléans	100	76,52
23/07	Toury	100	45
07/08	Sermaises	100	22,73
14/08	Sermaises	100	85,45
21/08	Sermaises	95,45	100
28/08	Sermaises	61,54	100
MOYENNE		93,24	84,09

Remarque

L'écart entre les moyennes 2021 (9,15 %) est quasi identique à celui de 2020 (9,28 %) où « Mons-Secteur 1 BW » avait tenu la moyenne de 96,88 % et son partenaire 87,60 %. La différence notable en 2021 se traduit par l'ordre inversé des ententes, l'« Aile droite aithoise » qui a clôturé en premier à dix reprises devant « Mons-Secteur 1 BW » qui, de son côté, a réalisé la même performance à six reprises..

✓ Dans les jeunes ensuite

Jeunes : pourcentages de prix enlevés à la plus rapide clôture.			
Date	Etape	Aile droite aithoise	Mons-Secteur 1 BW
03/07	Toury	25	100
11/07	Toury	50	100
18/07	Orléans	58,33	48,39



23/07	Toury	100	90,91
07/08	Sermaises	100	36,69
14/08	Sermaises	100	97,52
21/08	Sermaises	100	79,71
28/08	Sermaises	100	52,94
MOYENNE		79,17	75,77

Remarque

L'écart entre les moyennes 2021 (3,4 %) a presque doublé par rapport à 2020 (1,91 %) où « Mons-Secteur 1 BW » avait tenu la moyenne de 88,8 % et son partenaire de 90,71 %. L'ordre a été respecté.

3. La galerie des pointeurs.

Le tableau ci-dessus reprend la liste des pointeurs qui, malgré leurs performances notoires, ne peuvent occulter outre mesure celles des autres pigeons repris sur les résultats.

Date	Etape	Aile droite aithoise	Mons-Secteur 1 BW
02/05	Toury	Verplancken Sébastien, Huissignies (Y)	
08/05	Toury	Murez-Marichal, Wadelincourt (V)	
15/05	Orléans		Miyashita Hiroshi, Sirault (V)
23/05	Toury		Verachtert-Hanne, Bousval (V)
29/05	Toury		Gorniak-Cordaro, Hornu (V)
06/06	Orléans	Murez-Marichal, Wadelincourt (Y)	
12/06	Toury		Gorniak-Cordaro, Hornu (V)
19/06	Toury	Waneuken-Mourin, Brugelette (Y)	
03/07	Toury	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt (Y)	
11/07	Toury		Gorniak-Cordaro, Hornu (Y)
18/07	Orléans	Van Houcke Roland, Stambruges (Y)	
23/07	Toury	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt (Y)	
07/08	Sermaises	Murez-Marichal, Wadelincourt (Y)	
14/08	Sermaises	Verplancken Sébastien, Huissignies (P)	
21/08	Sermaises	De Groote Danny, Everbeek (P)	
28/08	Sermaises	Murez-Marichal, Wadelincourt (P)	

Si, dans le dossier précédent (celui du lâcher concernant l'ouest du Hainaut occidental), 15 colonies avaient, pour rappel au terme des 16 journées disputées, décroché un titre de pointeur du vol, le bilan dans ce domaine est tout différent dans le présent document étudié (lâcher



concernant l'est du Hainaut occidental). Effets de cumuls réalisés, 9 colonies seulement ont réalisé la même performance. Une à quatre reprises, une à trois et deux à deux.

Au décompte final, onze palmes ont été créditées à l'actif de l'« *Entente de la Dendre et Sud* » contre cinq au total en terres montoise et brabançonne. Les juniors (ce n'était pas le cas pour l'autre lâcher) ont été majoritaires dans la conquête des lauriers honorifiques.

